

terrain pour faire observer les règlements; commençait alors une ère de lois restrictives visant à protéger les espèces déjà menacées. Les progrès subséquents à la mise en vigueur des saisons de chasses permise ou interdite n'existent que depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Les premières mesures dans ce sens comportaient la mise à part de régions de chasse réservées aux Indiens où le piégeage était interdit aux hommes blancs.

Le système d'inscription de sentiers de piégeage fut introduit en 1935 sur une très petite échelle. Ce système se fonde sur la reconnaissance par le gouvernement du droit des particuliers à piéger dans une région déterminée. Au cours des premières phases, les *townships* cadastrés étaient assignés comme régions de piégeage, mais des sentiers de piégeage mieux délimités, établis en 1947-1948, se trouvent maintenant à travers toute la province, et la plupart suivent les accidents physiographiques naturels. En même temps, les sentiers de piégeage des résidents ont été institués dans les régions de terres aliénées qui comprennent la plus grande partie du sud de l'Ontario; ce sont des quadrilatères sur lesquels les piégeurs peuvent capturer des animaux, pourvu qu'ils aient une entente, confirmée par écrit, avec le propriétaire foncier. Les permis annuels de piégeage sont renouvelables aussi longtemps que le trappeur satisfait aux exigences des règlements et qu'il continue de piéger. Les piégeurs peuvent vendre l'équipement et les améliorations faits sur leur sentier, ce qui stimule leur intérêt à l'égard de leur sentier.

Du fait que la fourrure est de toute évidence une ressource naturelle qui ne peut se stocker et qui ne s'exploite que sur une base commerciale, le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario a aidé l'Association des piégeurs de l'Ontario à établir leur enchère de fourrures à North Bay. Les piégeurs peuvent ainsi vendre leurs fourrures sur un marché concurrentiel et en obtenir la pleine valeur.

De très importantes recherches sont consacrées aux animaux à fourrure; elles portent présentement surtout sur le castor et la loutre. Certaines transplantations ont permis d'accélérer le repeuplement des espèces réduites, particulièrement dans le cas du castor. En 1964, une nouvelle technique a été mise au point pour amener le castor à maturité, et récemment aussi on a adopté une technique d'enquête aérienne sur le castor.

Manitoba.—La traite des fourrures est la plus ancienne industrie du Manitoba et les peaux produites sont parmi les plus belles sur les marchés mondiaux. Fonction de l'abondance cyclique des animaux à fourrure et des prix mondiaux des peaux levées, la valeur annuelle de la production varie considérablement.

Depuis que la construction du chemin de fer *Hudson Bay* jusqu'à Churchill a rendu la région septentrionale du Manitoba plus accessible, la concurrence pour les fourrures et les terrains de piégeage est devenue tellement vive que les ressources en fourrures ont diminué de façon alarmante. En 1940, le Manitoba a inauguré un programme d'enregistrement des sentiers de piégeage. Le programme a assuré des concessions stables aux piégeurs individuels et aux groupes de piégeurs, il a écarté les piégeurs à temps partiel; en outre, il a engendré un régime d'exploitation rationnelle des animaux à fourrures. A ce moment-là, le castor se faisait rare et le piégeage en a été interdit pour plusieurs saisons. Depuis, le castor s'est accru de façon constante et 46,361 peaux ont été levées au cours de la saison 1962-1963. Durant la dernière décennie, la production de rat musqué, de castor, de vison, de lynx, de pécan et de loutre a atteint des sommets sans précédent pour le siècle.

L'industrie des fourrures sauvages est toujours d'une importance économique considérable pour la province, particulièrement pour les résidents du Nord, blancs ou indigènes. Un programme de formation, institué en 1957 et destiné à améliorer la manutention des fourrures par les trappeurs, et aussi à assurer une certaine uniformité dans le traitement des peaux, a donné d'excellents résultats. On y a ajouté par la suite l'enseignement de méthodes perfectionnées de piégeage et l'emploi de pièges qui n'infligent pas de douleur aux animaux. En outre, la Division de la faune du ministère des Mines et Ressources naturelles distribue une brochure intitulée *The Trapper's Guide*.